

CINQ FAITS SUCCINCTS SUR LA COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR ET LE TARIF CONCERNANT LES M-12

1. Il s'agit de volume élevé de photocopies et non d'enfants qui photocopient leurs poèmes préférés.

Chaque année, les écoles canadiennes font des centaines de millions de copies de documents didactiques. Ça, c'est de la copie à grande échelle, l'équivalent de 1,25 million d'ouvrages contenant le travail créatif et artistique de dizaines de milliers de travailleurs du savoir du Canada.¹

2. La Commission du droit d'auteur est un organisme quasi judiciaire qui, comme un tribunal, entend des preuves et rend une décision réfléchie.

La Commission du droit d'auteur a examiné les preuves dans ce cas et fixé un tarif, c'est-à-dire des redevances calculées par élève, pour faire en sorte que les créateurs et les éditeurs obtiennent une rétribution équitable quand des copies de leurs œuvres sont utilisées en classe. Tout comme devant un tribunal, vous avez des recours si vous perdez. Dans ce cas, les provinces ont demandé à la Cour d'appel fédérale de réviser la décision, mais la Cour l'a jugée équitable et raisonnable.

3. Le fait de copier n'est pas contesté, ni le droit des écrivains et des éditeurs à être rétribués.

La photocopie permise à une si grande échelle *sans* rémunération équitable porterait gravement atteinte à l'édition de manuels scolaires canadiens.

4. Le tarif s'élève à 5,16 \$, environ le prix d'un sachet de maïs soufflé, par élève, par année.

Comparé à ce que le Canada dépense en matière d'éducation chaque année, soit environ 40 milliards \$, c'est vraiment de la menue monnaie. Les économies que réaliseraient les systèmes scolaires en *ne payant pas* représenteraient une fraction de 1 % de leurs dépenses totales, mais l'incidence sur le secteur de l'édition au Canada, et notamment sur la subsistance des auteurs, éditeurs, artistes et illustrateurs, serait désastreuse.

5. La souveraineté culturelle du Canada dépend du dynamisme de l'industrie canadienne de l'édition

Sans une industrie d'édition de manuels scolaires purement canadienne, les élèves du Canada seront privés du privilège de voir l'identité, la géographie, l'histoire et le patrimoine du Canada mis en valeur dans les pages du matériel didactique utilisé tous les jours.

¹ Access Copyright a recueilli des données auprès d'environ 900 écoles de tout le Canada et les a présentées à la Commission du droit d'auteur. Chaque année, 250 millions de copies d'œuvres protégées sont faites, soit l'équivalent, en pages, de 1,25 millions de livres.